

8 ♦ CADRE RÉSERVÉ À L'ÉCOLE

VISA DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE
(attestant notamment l'exactitude
des renseignements concernant
les frais occasionnés par les études)

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT,

SIGNATURE,

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à remplir par le candidat et, pour les mineurs, par la personne responsable)

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande.

Fait à, le 20

Signature,



LE DÉPARTEMENT

PÔLE ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Direction de la jeunesse et de l'éducation

Bureau de la gestion administrative
et des politiques éducatives

Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 - 61017 ALENÇON Cedex

☎ 02 33 81 60 00 - poste 61737

📠 02 33 81 60 31

@ pat.colleges@orne.fr

Année scolaire 2023/2024

ENSEIGNEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

DEMANDE DE BOURSE DÉPARTEMENTALE

Dossier à renvoyer pour le **24 novembre 2023**
ou le 5 avril 2024 pour la rentrée de février 2024

- 1^{re} demande
 Renouvellement

1 ♦ ÉCOLE FRÉQUENTÉE

NOM :

adresse :

Tél. : | | | | | | | | | |

Formation suivie⁽¹⁾ : infirmier(ère) assistant(e) social(e) auxiliaire de puériculture
par l'élève TISF éducateur(trice) éducateur(trice) spécialisé(e)

Année⁽¹⁾ : 1^{re} année 2^e année 3^e année

Logement⁽¹⁾ : internat foyer autre, préciser :

2 ♦ IDENTITÉ DU CANDIDAT ET RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : | | | | | | | | | |

N° portable : | | | | | | | | | |

Situation du demandeur à l'entrée en formation⁽¹⁾ : e-mail :

- étudiant en congé de formation sans indemnité (fournir justificatif)
 indemnisé par le Pôle emploi (fournir justificatif)
 formation financée (GRETA, CNASEA, PÔLE EMPLOI, FONGECIF...) autres (veuillez préciser)

3 ♦ IDENTITÉ DES PARENTS OU DU CONJOINT

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél. : | | | | | | | | | |

Profession du père (ou conjoint) :

Profession de la mère (ou conjointe) :

Situation particulière d'un membre de la famille ou de l'étudiant⁽¹⁾ :

longue maladie chômage invalidité Depuis le : | | | | | | | | | |

(1) Cocher la case correspondante

4 ♦ COMPOSITION DE LA FAMILLE

NOM et prénoms ENFANTS À CHARGE	Date de naissance	Situation actuelle, établissement scolaire ou universitaire fréquenté, ou profession

5 ♦ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESSOURCES DU FOYER DE L'INTÉRESSÉ(E)

REVENUS ANNUELS 2022

	père, beau-père, grand-père, tuteur, conjoint	mère, belle-mère grand-mère, tutrice, conjointe
Salaires ou bénéfices (avant toutes déductions).....		
Allocations chômage.....		
Indemnités journalières (maladie, accident travail).....		
R.S.A.....		
Prestations familiales..... (sauf allocation de rentrée scolaire)		
Bourses attribuées aux frères et sœurs.....		
Pension militaire - pension civile.....		
Revenus fonciers imposables.....		
Capitaux mobiliers imposables.....		
Rentes.....		
TOTAUX		

6 ♦ PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- 1 - Photocopie de l'avis d'imposition 2023 sur le revenu 2022 des parents ou de l'étudiant.
- 2 - Photocopie de la taxe foncière 2022.
- 3 - Copie du livret de famille **complet** traduit en français, le cas échéant par un traducteur agréé.
- 4 - Justificatif des prestations familiales perçues au cours de l'année 2022 (pièces délivrées par la Caisse d'allocations familiales, MSA, SNCF, MGEN à chaque modification).
- 5 - Justificatif de loyer, attestation CAF sur laquelle figure l'allocation logement pour les étudiants ne résidant pas chez leurs parents (logement étudiant ou privé).
- 6 - Justificatif des bourses attribuées aux frères et sœurs 2023/2024.
- 7 - **Justificatif de scolarité ou d'assiduité à renvoyer dès le mois de février.**
- 8 - Si une demande de bourse (Etat, Conseil régional ou autre organisme) a été déposée, joindre la notification d'attribution ou de rejet.
- 9 - Relevé d'identité bancaire ou postal.

7 ♦ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les bourses sont attribuées en fonction des ressources familiales et des frais occasionnés par les études.

FRAIS ANNUELS

- | | |
|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> Droit d'inscription | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Scolarité | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Logement | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Repas | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Transport | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Tenue | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Livres | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> Divers (à préciser) | <input type="text"/> |

POUR INFORMATION :

Par décision du 19 mars 2007, de nouvelles modalités de calcul sont appliquées à compter de l'année scolaire 2007-2008 :

- Prise en compte des frais d'inscription, descolarité, derepas et divers communiqués par les établissements fréquentés.

- Barème kilométrique établi sur la base d'un aller et retour par jour entre le logement et l'école.

- Un plafond de loyer a été défini, prenant en compte les aides au logement existantes pour les étudiants (200 € par mois)